



Marseille, le 20 juin 2022

## POUVOIR D'ACHAT

### Une Municipalité Indifférente !

Pendant que d'autres collectivités se mobilisent pour soutenir la situation de leurs agents durement impactée par le choc inflationniste, la ville de Marseille fait la sourde oreille à la demande légitime des agents réclamant le versement d'une prime exceptionnelle pour tenir compte de la situation économique exceptionnelle.

Alors que :

- **la Métropole de Lyon propose une prime exceptionnelle de 600 euros pour 2022 à ces 9000 agents** pour faire «face à la perte réelle du pouvoir d'achat liée à une importante inflation» ;

- « le magazine 60 millions de consommateurs » estime que **l'inflation actuelle entraîne un surcoût moyen de 90 euros** par ménage et par mois,

L'Administration municipale évoque du bout des lèvres, après des heures de négociation, une possible augmentation de la participation à la complémentaire santé de 6 euros par mois et une hausse de la valeur du titre restaurant de 0,50 euros (dont 50% restent à la charge des agents).

Le compte n'y est pas et les agents municipaux attendent plus !

**L'intersyndicale CFTC-CFE/CGC, FSU Territoriales 13, UNSA maintient sa demande d'une prime exceptionnelle générale pour 2022 de 600 euros pour tous les agents, et demande une audience rapide à Monsieur Le Maire !**

Les responsables des organisations syndicales de la Ville de Marseille  
CFTC/CFE-CGC, UNSA, FSU Territoriale 13